

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-251 du 21 Juin 1996

portant nomination au Ministère des  
Affaires Etrangères et de la Coopé-  
ration.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Juin 1996,

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| - Directeur des Communautés         | : Monsieur Georges N. TIMANTY     |
| - Directeur Europe                  | : Monsieur Saliou AKADIRI         |
| - Directeur Asie et Océanie         | : Monsieur Tairou MAMADOU DJAOUGA |
| - Directeur Afrique et Moyen Orient | : Monsieur Francis LOKO           |

.../...

- Directeur Américain : Monsieur Joël Wassi ADECHI
- Directeur des Affaires Juridiques de l'Analyse et de la Prévission : Monsieur Raymond VIVENAGBO

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

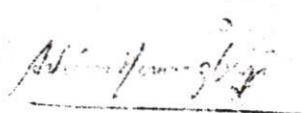
Fait à COTONOU, le 21 Juin 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

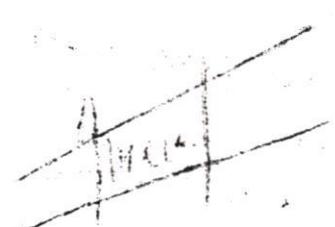
Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouver-  
nementale et des Relations avec  
les Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



Moïse MENSAH



Pierre OSHO

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 6  
JORB 1.-